

Bachelier en électromécanique orientation climatisation et techniques du froid

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 60	Fax : +32 (0) 69 89 05 65	Mail : tech.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE2208 Activités d'intégration professionnelle			
Ancien Code	TEEM2B16	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIEC2160		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Philippe MAC CALLUM (philippe.mac.callum@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension scientifique et méthodologique des ressources étudiées. La finalité de cette unité est d'insérer au mieux le futur diplômé dans la vie professionnelle en lui permettant de mettre en pratique les connaissances acquises lors de sa formation en Haute Ecole.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solutions et d'applications techniques
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.2 Participer à la démarche qualité
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Compétence 5 **Effectuer des prestations d'exploitation d'un système électromécanique**

Bachelier en électromécanique orientation climatisation et techniques du froid

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 60

Fax : +32 (0) 69 89 05 65

Mail : tech.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage de 3 semaines en entreprise			
Ancien Code	24_TEEM2B16A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TIEC2161		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe MAC CALLUM (philippe.mac.callum@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement de la dimension scientifique et méthodologique des ressources étudiées. Sa finalité est de permettre au futur diplômé de rentrer dans le monde professionnel le plus facilement possible. Cette AA lui donne l'opportunité de mettre en pratique les connaissances déjà acquises lors de sa formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Mettre en application les connaissances déjà acquises.

Un programme de stage est établi par l'école à l'attention des maîtres de stage entreprise pour qu'ils puissent adapter

les stages aux objectifs recherchés. Pour autant que cela soit possible lors du stage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette AA est composée d'une période de trois semaines de stage. Elle privilégie la technique HVAC mais également sans mettre de côté l'électromécanique.. Le contenu de cette AA est fortement dépendant du choix de la société où ce stage aura lieu. Il ne peut donc être plus décrit.

Démarches d'apprentissage

Une période de trois semaines de stage dans en société durant laquelle l'étudiant sera actif uniquement sur le terrain soit en dépannage ou soit en montage. Cette période lui permet de se confronter à la réalité de l'aspect pratique de son futur métier

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des séances de laboratoires, les étudiants peuvent s'aguerrir aux différentes techniques pratiques qu'ils rencontreront pendant leur période de stage.

Sources et références

Les documents fournis par la société.

Les notes des cours de laboratoires.
Les sites techniques de divers sociétés.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Les sources techniques fournies par la société.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Seule la personne de référence de la société d'accueil cote le stage via une grille d'évaluation transmise par l'école.
Cette cotation n'est pas assurée par le référent H.E. Mais il peut, le cas échéant guider le Mse dans cette démarche.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les présences sont obligatoires.

Un journalier du stage est à remettre au coordinateur de section.

Cette UE ne peut pas faire l'objet d'un Q3 mais en cas d'échec, l'étudiant sera tenu de refaire son stage avant le début du Q1 suivant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).